

Retrouvez le fil du dossier.

Reliez les faits déclarés, leurs pièces et leurs versions pour retrouver ce qui a été consigné lorsque le dossier doit être expliqué, transmis ou repris.

Pour qui ?

Syndics, courtiers, DAF, experts-comptables, responsables qualité et mandataires judiciaires.

Une situation concrète

Une pièce arrive, une version est corrigée, un échange précède une décision. Le registre rassemble les repères nécessaires à la lecture de cet historique.

Décrire - Définir le périmètre et la provenance déclarée de chaque élément.

Relier - Conserver les versions et les références consignées autour des faits déclarés.

Relire - Distinguer la date déclarée du moment d'enregistrement dans ARCHONTE en UTC.
Retrouver le registre et sa restitution.

Une expérience à découvrir

Le registre fictif est accessible sans inscription ni paiement. Aucune pièce personnelle n'est nécessaire pour découvrir le fonctionnement.

Essayez le registre sur un dossier fictif.

<https://archonte.fr/>

ARCHONTE ne constitue ni un audit ni une certification, et n'annonce aucun horodatage qualifié. Le repère UTC ne certifie pas l'heure de l'événement. Le registre n'établit pas la véracité des faits déclarés.